

SERVICE
D'AIDE
AUX
AIDANTS

Le petit journal

n° 1

Janvier 2011

Des aidants et
des professionnels

Le lexique

AIDE:

« Action d'intervenir en faveur d'une personne en joignant ses efforts aux siens ».

Après cette définition du Petit Robert de 1986, les dictionnaires cessent de faire référence à la mise en commun des efforts pour parler uniquement de **soutien, d'assistance**.

Cette évolution supprime la notion de démarche conjointe, et la notion des efforts fournis par la personne aidée.

AIDANT:

« Personne qui assure l'aide à domicile d'une personne dépendante » Hachette 2007. Les dictionnaires antérieurs à 2007 que nous avons pu consulter ne donnent pas de définition de ce mot.

Bien que les difficultés de proches de personnes handicapés existent depuis toujours, la notion même d'aidant familial est récente (ière définition trouvée en 2007).

Elle est la conséquence de changement sociétaux (vieillesse de la population, travail des femmes, droits de la personne handicapée...).

L'aidant familial

« Un AIDANT FAMILIAL est la personne qui vient en aide, à titre non professionnel, en partie ou totalement, à une personne...handicapée de son entourage... » extrait du Guide de l'aidant familial.

1,5 millions d'aidants environ accompagnent un proche déficient intellectuel en France. Le nombre d'aidants accompagnant une personne âgée dépendante est encore plus important.

Depuis 2002, un certain nombre de dispositions législatives leur reconnaît un statut, des droits.

En France, des associations se créent pour sensibiliser la société au rôle des proches dans la prise en charge des personnes handicapées, et pour soutenir les Aidants (aide aux démarches,

groupe de paroles,...). Le 6 octobre 2010 a eu lieu la 1ère journée nationale des aidants familiaux.

La Confédération des Organisations familiales de l'Union Européenne (COFACE) a soutenu la publication d'une **Charte européenne de l'Aidant familial** en 2009.

Il s'agit d'un outil de référence visant à reconnaître les droits des aidants, mais également à leur donner une statut social.

Malgré ce début de reconnaissance de leur contribution à la cohésion sociale, les aidants de personnes handicapées se reconnaissent peu sous ce vocable et se définissent avant tout comme étant le père, la mère, la sœur ou la femme de la personne aidée. Certaines associations s'inquiètent d'ailleurs du risque de confusion des rôles liées au fait d'être en même temps un proche et un « professionnel ».

Zoom

L'Assurance Vieillesse des Parents au Foyer (AVPF) garantit, sous certaines conditions, une continuité dans les droits à la retraite d'une personne qui aurait cessé ou réduit son activité professionnelle pour s'occuper d'un enfant ou d'un adulte handicapé, au foyer familial.

Certains critères (taux d'invalidité de la personne aidée, ressources de l'Aidant...) sont pris en compte par la MDPH dans l'étude de ce droit. En 2010, le gouvernement a déposé un amendement élargissant les conditions d'accès.

Renseignements auprès du SAA, de la MDPH, sur le site internet www.service-public.fr. D'autres droits existent : congé soutien ou présence familiale, de solidarité, majoration de la durée d'assurance vieillesse.

La vie du SAA

Les problématiques rencontrées par les aidants sont multiples. Outre les besoins de soutien moral, elles sont également d'ordre administratif, juridique, liées à la santé, au quotidien, à la recherche d'établissement ou de soutien pour la personne handicapée.

Pour toutes ces raisons, le SAA travaille régulièrement ou ponctuellement avec les services d'aide et de soins à domicile, les CLIC (coordination autour de la personne âgée), les services sociaux, le Conseil Général, la MDPH, les missions locales, les associations locales ou nationales, les établissements spécialisés, le CHS, etc. Et, le service reste toujours ouvert à de nouveaux partenariats.

Dans le respect de la confidentialité, le nom des aidants n'est mentionné qu'avec leur accord.



Réflexion...

« Être ou devenir l'aidant d'un proche... »

Parents, frères ou sœurs d'une personne déficiente intellectuelle, vous sentez-vous dans une place d'aidant vis-à-vis de votre proche?

Est-ce une évidence?

Si vous souhaitez témoigner ou en parler avec nous vous pouvez nous écrire (SAA, 21 Bel Air, 44650 Corcoué /Logne) ou nous contacter au 02.51.71.54.15.

Pour élargir l'horizon

- Site internet du Conseil Général: loire-atlantique.fr
- **La parole aux aidants**, une émission hebdomadaire proposée par la radio Vivre FM. www.vivrefm.com
- Date à retenir: **samedi 26 mars 2011** : Colloque national **Libertés et handicaps** de l'association Grandir d'un Monde à l'Autre à La Carrière (St Herblain). Infos sur www.colloque-libertés-handicaps.fr

INFO: Séjours été 2011
En ce début d'année, il est temps de s'informer sur les vacances adaptées et les aides possibles.
Contactez-nous!

Le dispositif

Les lois de 2002, puis de 2005, relatives aux droits des personnes handicapées ont pris en compte la situation de leurs proches. Ainsi est née la notion de **droit au répit** pour les aidants.



Pour respecter ce droit, le département de Loire Atlantique a créé le dispositif **d'Aide au répit**. Les familles peuvent prendre contact avec l'ADMR (02.40.02.07.30) ou l'ADT (02.51.80.61.20). Un(e) auxiliaire de vie interviendra au domicile des aidants pour prendre le relais auprès de la personne handicapée pendant quelques heures, une soirée ou plus.

La mise en place de ce dispositif est simple mais elle demande parfois une réflexion en amont dans la famille.

L'intervention est facturée 1,50€ de l'heure à la famille. Le conseil général prend en charge le reste du financement.

Le SAA peut vous donner des informations complémentaires au 02.51.71.54.15.

Nos sources documentaires

Ouvrage

Guide de l'aidant familial - 2e édition Octobre 2009

Auteur: Délégation à l'information et à la communication / Direction Générale de l'Action Sociale

Editeur: Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville.

8€ en librairie (possibilité de téléchargement sur internet)

Site internet

Coface www.coface-eu.fr

Grath (Groupe de Réflexion et Réseau pour l'Accueil Temporaire) www.accueil-temporaire.com

Aider, mieux relayer les aidants www.accueil-temporaire.com

Texte de loi

Loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Taper le n° de la loi sur votre moteur de recherche et visiter